

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

Le 22 octobre 2019, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Joëlle TARLET, Maire. La séance est ouverte à 19 h 05. Madame Oria CHERRABEN excusée donne pouvoir à Madame Valérie DUTRION, Messieurs Didier TURCK, Denis DÉSIÉ et Jean-Pierre DICONNE arrivent en cours de séance. Madame Valérie DUTRION est secrétaire de séance.

Le PV du 17 septembre est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions aux associations 2019 et conditionne leur versement à la production par les bénéficiaires du dossier de demande ad hoc réputé complet.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « Fanfare de Sevrey » d'un montant de 12 421 € relative à la mise à disposition de l'association Fanfare de Sevrey d'un assistant d'enseignement artistique.

Le Conseil municipal décide de prendre en charge le changement de compteur ainsi que le coût de l'abonnement du compteur électrique de l'église, la paroisse continuera à financer la consommation électrique à hauteur de la consommation moyenne précédente.

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association fanfare de Sevrey de 3 232 € pour l'organisation du festival de musique qui s'est déroulé du 27 au 31 août 2019

Le Conseil municipal décide la modification du tableau des emplois comme suit, à compter du 1er novembre 2019 :

- Suppression de l'emploi d'ASEM principale de 2nde classe à temps non complet 28/35°
- Suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet 30/35°
- Suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet 14.75/35°
- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 32.5/35°
- Création de deux emplois d'adjoint technique à temps non complet 25/35°

Le Conseil Municipal décide d'offrir un bon d'achat de 50 €, à chaque enfant, jusqu'à 12 ans inclus, du personnel communal titulaire ou non titulaire pour Noël 2019.

Le Conseil municipal approuve la convention modifiée entre les communes de Varennes-le Grand et Sevrey relative à la participation à la structure « Accueil de loisirs sans hébergement » de Varennes.

Le Conseil municipal prend acte du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi (Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal) du Grand Chalon, sans débat ni remarque.

Le Conseil municipal décide d'accorder 3 gratuités de location de base de la salle polyvalente par an aux associations de la commune ou présentant un intérêt local dont deux maximum pour l'organisation d'une manifestation générant des recettes.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire n° 12 et 13/2019.

Séance levée à 22h35

Le Maire,

Joëlle TARLET